

## COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE SÉCURITÉ

### Compte-rendu du 23 janvier 2017

Étaient présents : Jean-Paul BENI-AICHE ; Robert BOMBRUN ; Jean-Michel CASTAGNÉ ; Éric CHARRE ; Maurice GÉLINOTTE ; Florian JEUNOT ; Gilbert MAISONNEUVE ; Jacques MAQUART ; Marie MONTMAGNON ; Jean-Marie ROYANNEZ ; Jean-Claude SARLES ; Dominique QUET.

Excusés : Jacques BARNAUD ; René VIOUGEAS.

*Première commission de l'année 2017 à laquelle avaient été conviés Dominique QUET et Jean-Marie ROYANNEZ, Marie MONTMAGNON, fidèle à nos débats. Merci pour cette participation gage de la coopération que nous nous efforçons de faire vivre. Merci aussi à chacun des membres présents : une rencontre clôturée par un moment de sympathie autour d'un apéritif de circonstance.*

Trois sujets principaux ont été abordés :

#### ***Mise en place d'un radar mobile pédagogique :***

Suite à notre demande, nous avons pu obtenir ce matériel auprès des services de la Sécurité Routière de la Direction départementale de la Protection des Populations avec, comme objectif, de renforcer l'*attention* des automobilistes, sur notre commune, sur le *respect nécessaire des limitations de vitesse...* Objectif pédagogique donc et non coercitif ! Ce radar nous est accordé pour une durée de 4 semaines au mois de mars prochain.

Le paramétrage doit être assuré en amont. Il nous a donc fallu choisir la limitation à programmer en fonction des lieux où le rappel à la vigilance paraissait tout particulièrement pertinente et définir les voies où l'implantation du radar s'avérerait possible (contraintes de distance : 100 m. en aval de la signalisation initiale ; contraintes d'installation : pilier de fixation).

Sont donc privilégiés et retenus les sites suivants, sur un rappel au respect des 50 km/h, pour des durées de l'ordre d'une semaine :

- Rue des petits Eynards en amont du groupe scolaire André BLANC.
- Avenue de Provence, selon 2 positionnements alternatifs : côté Sud, 100 mètres au-delà du panneau entrée d'agglomération ; côté Nord, en amont du carrefour Provence/Petits Eynards.
- Côte de Surel en amont de l'intersection avec la rue du plateau/chemin bel air.

Un bilan pourra être tiré de cette expérimentation : il sera possible, en effet de quantifier, sur chacun de ces sites, la part de respect de la limitation prescrite par rapport à l'ensemble du trafic et son évolution au fil de la semaine (impact pédagogique sur les comportements des usagers !).

Des articles paraîtront sur le « point com », celui de Mars pour effet d'information et celui de Juin pour un compte-rendu des résultats observés. Un message sera également affiché sur le panneau lumineux d'informations de la commune.

Selon l'impact de cette intervention et la prise de mesure de son intérêt , des campagnes de ce type pourront être renouvelées ultérieurement.

#### ***Aménagement de la 2ème tranche de l'environnement du groupe scolaire André Blanc, rue de la Fontaine.***

Jean-Marie ROYANNEZ nous présente le plan quasi finalisé des travaux : la préoccupation principale relative à la séparation effective entre les cheminements piétons et la voie de circulation dédiée aux voitures a été

pleinement respectée : pas de descente (a priori!) possible des passagers sur la chaussée... le tronçon concerné de la rue de la Fontaine étant lui-même encadré par deux passages traversants .

Un espace d'attente devant l'école sera également aménagé protégé de la voie de circulation et donc sécurisé. Les emplacements de stationnement sont répartis sur la périphérie (nouveau parking, notamment) et n'encombrent plus la circulation. Une place de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite sera réservée à l'entrée de l'allée Apollinaire.

***Projet d'aménagement de la rue de la liberté*** (de l'intersection avec la rue des peupliers jusqu'à l'espace liberté).

En amont des travaux et à la demande de Jean-Marie ROYANNEZ, la commission s'est penchée sur ce sujet et a exprimé ses remarques et suggestions :

Cet aménagement sera configuré dans la continuité de celui déjà réalisé au niveau de la zone 2000.

Il importera donc, entre autres, d'assurer le prolongement d'un cheminement piétons « confortable et adapté ». Nous proposons que ce nouveau trottoir soit installé sur la partie Nord-Ouest de la voie. Cette implantation présenterait à notre point de vue plusieurs avantages : celui de créer un espace d'évitement pour l'accès aux résidences collectives en cours d'achèvement (sécurisation des entrées et sorties grâce à un meilleur champ de visibilité)... permettrait de garder libre l'espace de stationnement occupé par les résidents des maisons bâties sur la partie sud-est de la rue, entre les carrefours « Peuplier et Cigalou », sans perturber l'accès aux 2 résidences implantées en vis à vis.

Cette hypothèse impliquerait donc de porter la voie piétons de la partie Sud-Est de la rue (à partir de la rue des peupliers) vers la partie Nord-Est en traçant un passage piétons adéquat.

Les places de stationnement en face du boulo-drome ne seraient pas affectées ( un empiétement partiel sur le trottoir existant pourrait être envisageable s'il fallait assurer la largeur nécessaire au transit des voitures).

Enfin, l'impasse proche des nouvelles habitations collectives et aboutissant sur le rail de protection limitrophe à la voie ferrée pourrait être aménagée en parking complémentaire.

*Ces propositions ont été réalisées sans que nous disposions ni de plans ni de métrés précis et relèvent donc d'une analyse directe estimative pratiquée sur site, sous l'angle de la sécurité et de l'accessibilité .*

#### ***Questions annexes :***

À l'entrée de la rue des Petits Eynards, pour éviter que certains véhicules dépassent le car au niveau des arrêts qui y ont été aménagés nous souhaiterions que la ligne blanche continue soit prolongée, rendant ainsi plus lisible cet impératif de sécurité.

Même situation au débouché de l'avenue Pierre de Coubertin sur l'avenue de Provence.

Un tracé médian serait souhaitable au carrefour Margillières/Monts du matin, la matérialisation de la voie étant incertaine sur cette dernière route.

étant incertaine sur cette dernière route.